

Réf: 00000191

Casablanca, le

28 FEB. 2025

Décision d'Appel à Candidature Interne Chef(fe) du Service VRD Pôle Infrastructures

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Service VRD** au sein du **Pôle Infrastructures**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Mission :

- Assurer le suivi des travaux des projets d'infrastructures aéroportuaires, depuis l'ordre de service de commencement jusqu'à la réception définitive et la mise en exploitation et ce, conformément à la réglementation en vigueur et au processus de gestion des projets d'infrastructures aéroportuaires.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Technique » :

- Suivre et contrôler la phase de réalisation des projets d'infrastructures aéroportuaires (lot voiries et réseaux divers) :
 - Assurer le contrôle des plans ;
 - Assurer le suivi et le contrôle des travaux conformément aux plans d'exécution approuvés ;
 - Assister aux réunions de chantiers ;
 - Assurer le suivi et la mise à jour des plannings ;
 - Vérifier et valider les métrés et les situations ;
 - Procéder aux réceptions des prestations ;
 - Établir les documents d'ordonnancement.
- Élaborer et veiller au respect du plan assurance qualité des travaux ;
- Gérer les contrôles réglementaires des ouvrages suivant les normes en vigueur ;
- Assurer la mise à jour des documents et registres du projet ;



- Assurer la coordination et la gestion des interfaces avec les différents lots ;
- Élaborer et maintenir les processus et les outils nécessaires pour la réalisation des projets d'infrastructures aéroportuaires, en s'assurant de leur conformité aux réglementations et normes en vigueur ;
- Contribuer à la veille permanente sur les évolutions technologiques et réglementaires aéroportuaires ;
- Veiller au respect des procédures SMQ de la direction et contribuer à leur mise à jour et amélioration.

2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :

- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.3 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	Bac+3 ans au minimum en génie civil ou équivalent ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à M3
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 4 ans dans le suivi des travaux de bâtiments ou d'infrastructures aéroportuaires

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **03 Mars 2025** au **17 Mars 2025** date de rigueur.

Adel El Fakir
 Directeur Général
 Office National Des Aéroports
 المكتب الوطني للمطارات
 Office National Des Aéroports